
Adresse de la Société des Vrais amis de la Constitution de Saint-Nicolas-de-la-Grave informant de leur collecte patriotique de 3.500 livres, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société des Vrais amis de la Constitution de Saint-Nicolas-de-la-Grave informant de leur collecte patriotique de 3.500 livres, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 285-286;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39516_t1_0285_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

celui qui vient de nous délivrer de ce monstre qui, pour mieux nous tromper, s'était paré du nom qu'il n'a jamais mérité. Sa mort répond à toutes les calomnies des malveillants lancées contre vous et contre le peuple de Paris.

« Notre sollicitude pour nos frères d'armes nous avait fait prévenir votre décret d'invitation du 19 brumaire. Un dépôt surveillé par deux de nous avait été établi dans ce chef-lieu pour recevoir les capotes, chemises, souliers, guêtres et redingotes que des commissaires, dans chaque commune devaient prendre du patriotisme des sans-culottes de ce canton. Notre invitation a déjà beaucoup produit. La vôtre, à laquelle nous applaudissons, va remplir nos espérances et calmer nos inquiétudes sur la situation de nos frères d'armes.

« LACOMBE, *président* ; DESPAGNE, *secrétaire* ;
BERGOUIGNAN, *secrétaire*.

« A Salies, le 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

Le citoyen Thibault, député et évêque du Cantal, donne sa démission de cet évêché, et renonce à l'exercice de toutes fonctions ecclésiastiques. « Je défendrai ma patrie jusqu'à la mort, dit-il; je défendrai l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République. »

Mention honorable, insertion au *Bulletin* (1).

Suit la lettre du citoyen Thibault (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Je te prie d'annoncer à la Convention nationale que je donne ma démission de l'évêché du département du Cantal et que je renonce à l'exercice de toutes espèces de fonctions ecclésiastiques. Je servirai ma patrie jusqu'à la mort, je défendrai l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République. Que chaque citoyen fasse ce serment aussi sincèrement que moi, la France est sauvée.

« Salut et fraternité.

« THIBAULT. »

« A la papeterie du Marest le 3 frimaire, l'an II de la République. »

La Société des sans-culottes de Dammartin demande qu'une députation de la Montagne assiste à la fête de la Raison, qu'elle se propose de célébrer décadi frimaire.

La Convention décrète que deux de ses membres s'y rendront (3).

Suit l'invitation de la Société des sans-culottes de Dammartin (1).

La Société des sans-culottes de Dammartin, aux représentants du peuple.

Salut et fraternité.

Le 3 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

C'est du haut de la Montagne que vous foudroyez les tyrans; c'est du haut de la Montagne que l'on voit briller l'étincelle sacrée de la liberté. Nous l'aimons, cette Montagne, c'est elle seule qui fait notre bonheur. Des milliers de bras travaillent en ce moment à en élever une en notre commune; c'est sur elle que nous brûlerons l'encens en l'honneur de Marat et Le Peletier. Le décadi frimaire nous célébrons la fête de la Raison. Législateurs, venez y présider, venez recevoir nos vœux et juger si nous méritons le titre de Montagnards. la Société vous y convie et les sans-culottes vous y attendent.

Le Président de la société, HEURTAU.

DOMANGE, secrétaire.

Le citoyen Chasteau, chargé de la direction de l'hôpital d'Aix, fait don à la patrie de 400 livres qu'il a épargnées depuis deux ans qu'il la sert. Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Chasteau (3).

Au Président de la Convention nationale.

« Aix, département des Bouches-du-Rhône, le 29 brumaire de l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« Je te demande un instant la parole, tu me l'accordes et je parle.

« Je remercie la Convention nationale de son décret du 15 du 2^e mois de l'an II de la République. Il assure à moi, Montagnard, deux arpents de terre que je dois labourer moi-même, si je survis à l'assise de la loi républicaine. Je ne désire plus rien, et te charge de présenter à la patrie 400 livres, épargne que j'ai faite depuis deux ans que je la sers.

« *Le chargé de la direction de l'hôpital d'Aix,*

« CHASTEAU, d'Antibes. »

La Société des Vrais amis de la Constitution de Saint-Nicolas de la Grave écrit que dans la

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 892, dossier Thibault; *Supplément au Bulletin de la Convention* du 8 frimaire an II (jeudi 28 novembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 195.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 195.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.

séance de cette Société, du 27 brumaire, il a été fait une collecte de 3,500 livres pour secourir les pères, mères, femmes et enfants indigents des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société des vrais amis de la Constitution républicaine de Saint-Nicolas de la Grave informe la Convention nationale qu'elle a ouvert un emprunt provisoire pour venir au secours des femmes et des enfants indigents de cette commune, qui devait être comprise dans le nombre de celles qui en ont reçu, et qui a été oubliée. La Société observe que l'emprunt a produit 3,700 livres.

Mention honorable et renvoi au ministre de l'intérieur pour l'exécution de la loi.

Le citoyen Paul Barras, représentant du peuple à l'armée d'Italie, écrit qu'il vient de purger le département du Var de tous les royalistes qui s'y trouvaient. Il a fait arrêter quelques conspirateurs qu'il a fait traduire au tribunal révolutionnaire du département. La chasse qu'il leur a donnée lui a fait découvrir des blés renfermés dans les campagnes qu'il a visitées, et a procuré près de 2 millions à la République, en biens des ci-devant absents ou habitants des villes en rébellion, qu'il a fait séquestrer provisoirement. Il a visité le bois appelé la Sainte-Baume, qu'il a trouvé propre à la construction, et a brûlé un couvent en ruine qui dominait ce bois, et qui était le refuge momentané des contre-révolutionnaires. La Société populaire de Saint-Maximin, et beaucoup d'autres communes de ce district, envoient à la trésorerie nationale toutes les richesses qui entouraient les saints et les saintes, ainsi que l'argenterie considérable de l'église où reposait la trop fameuse Madeleine : les cloches, les cuivres, les fers des églises et maisons nationales sont portés aux fabriques d'armes.

Prévenu que les Anglais devaient attaquer avec 15 vaisseaux et 2 frégates Saint-Tropez, il requit sur-le-champ l'adjudant-colonel Gardanne, de la division de l'Est, de se rendre dans cette place avec un bataillon; il lui confia le commandement de toute la partie de la côte depuis Fréjus jusqu'à Brégançon, et prit, de concert avec lui, toutes les mesures nécessaires pour la mettre en état de défense.

Il a approuvé le changement de nom de Saint-Tropez en celui d'Héraclée, qu'une colonie de Grecs, ses fondateurs, lui avaient donné. Il a ordonné le versement d'une partie des blés de la commune, qui a sa provision, dans celles qui en manquent. Il a expédié des courriers aux généraux, avec ordre, sous peine de responsabilité, de changer les signaux des côtes connus des ennemis, et d'en établir d'intérieurs. L'esprit public

est excellent dans le département du Var; on applaudit à toutes les mesures révolutionnaires prises par la Convention, et à la juste punition des traîtres qu'elle a chassés de son sein.

Insertion au « Bulletin », renvoi aux comités de Salut public, de division et d'instruction publique (1).

Suit la lettre de Barras (2).

Paul Barras, représentant du peuple près l'armée d'Italie, à ses collègues représentants du peuple à la Convention nationale.

Citoyens collègues,

« Je viens de parcourir le département du Var, et je vous annonce qu'il est purgé de tous les royalistes qui s'y trouvaient; j'ai cassé et fait arrêter des administrations de district, des municipalités, des ci-devant nobles, des prêtres, des commissaires nationaux, des juges de paix, et beaucoup de personnes suspectes, qui avaient eu des relations avec les infâmes sectionnaires de Toulon.

« Quelques aristocrates s'étaient réunis dans les montagnes; je m'y suis rendu avec un détachement de dragons; ils étaient en fuite bien avant mon arrivée; j'ai pourtant fait arrêter quelques conspirateurs que je fais traduire au tribunal révolutionnaire du département. Cette chasse patriotique a produit non seulement la dispersion des traîtres, mais elle a jeté l'épouvante chez tous les modérés; elle m'a encore fait découvrir des blés renfermés dans les campagnes que j'ai visitées; elle a enfin procuré près de 2 millions à la République, en biens des ci-devant absents ou habitants des villes en rébellion, que j'ai fait séquestrer provisoirement.

« Je fus examiner le bois dit la Sainte-Baume; je m'assurai qu'il est propre à la construction, et pour prévenir toute dégradation, je fis nommer par le district un garde bois aux appointements de 600 livres:

« Les habitants de ces contrées m'annoncèrent que des contre-révolutionnaires se réfugiaient souvent dans un couvent, presque totalement en ruines, et qui domine ce bois; je ne balançai pas de m'y rendre, suivi d'une escorte de 6 dragons du 15^e régiment, le fer d'une main et la torche de l'autre pour détruire ce repaire. Parvenus jusque dans l'intérieur, nous trouvâmes d'un côté des inscriptions contre-révolutionnaires tendant au rétablissement de la royauté, de l'autre la ridicule statue du fanatique et soi-disant Saint-Louis, revêtu d'attributs justement en horreur. L'indignation fut à son comble; la torche fit justice du saint et de l'asile des brigands.

En parcourant les communes voisines, je reçus les applaudissements du peuple, et cet

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 195.

(2) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an 11 (jeudi 28 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 195.
(2) *Archives nationales*, carton AFII 185, plaquette 1535, pièce 21. *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an 11 (jeudi 28 novembre 1793). Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 513.